

Nombre de membres

En exercice :19

Présents :13

Absents :6

Pouvoirs :4

Pour :17

Contre :0

Abstention :0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 mai 2025

Date de la convocation :

15 mai 2025

Date d'affichage de la convocation :

17 mai 2025

Date de la publication de la délibération :

28 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 23 mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, AM. POUPON, P. BOUSSARD, M. BARGAIN, L. COLAS, S. SOUBEN, G. PENGAM, F. LE DOUY, Y. SZPOTYNSKI, JP. HEMON, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : JR. TANGUY, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; G. JOUAN, excusée, pouvoir à Y. SZPOTYNSKI ; G. QUEAU, excusée, pouvoir à S. SIMON ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à S. SOUBEN ; S. LE CORRE, excusée ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/05/03

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE : MODALITÉS

Par arrêté du Maire en date du 7 mars 2025, une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été engagée, conformément aux dispositions de l'article L153.36 du Code de l'Urbanisme en vue des éléments envisagés ci-dessous :

- *Basculement d'une zone 2AUL en 1AUL afin de permettre l'aménagement d'équipements publics*
- *Évolutions des règles relatives au changement de destination pour les locaux commerciaux*
- *Modification des marges de recul pour faciliter l'accueil des entreprises sur la Zone d'Activités de la Base et sur la Zone de Kerdrein (zonage Ui)*
- *Suppression d'un périmètre d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)*
- *Reprise de la rédaction de plusieurs articles du règlement afin de faciliter leur interprétation*
- *Mise à jour du zonage NP1in*
- *Suppression de prescriptions pour le changement de destination*
- *Mise à jour des servitudes d'utilité publique (suppression d'une ligne électrique et mise à jour du zonage PPRI -Plan de Prévention des Risques prévisibles relatif au phénomène inondation-)*

Dans le respect des dispositions du Code de l'Urbanisme, la commune de Guengat a saisi la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) pour avis ainsi que la MRAe (Mission Régionale d'Autorité environnementale) pour un examen de la procédure au cas par cas.

Un avis a été rendu en date du 13.05.2025 par la MRAe de Bretagne demandant que cette modification soit soumise à une évaluation environnementale.

Dans le cadre de la réalisation de l'évaluation environnementale, la commune organisera, dans un premier temps, une concertation avec le public pendant une durée d'un mois, du 26 mai au 27 juin 2025. Les modalités proposées sont les suivantes :

- **des informations seront publiées dans le bulletin municipal et diffusées via l'application Citykomi utilisée par la commune ;**
- **le dossier de modification sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la commune ;**
- **un registre papier sera tenu à disposition du public en mairie pour y consigner observations et propositions ;**
- **les observations pourront également être adressées par voie postale à l'adresse de la mairie ou par courriel à : mairie@guengat.bzh.**

La commune consultera également les personnes publiques associées ainsi que les services de l'Etat et engagera une enquête publique suite à l'avis rendu par la CDPENAF et au retour de la MRAe sur l'évaluation environnementale.

A l'issue de la procédure, le Conseil Municipal sera invité à approuver la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

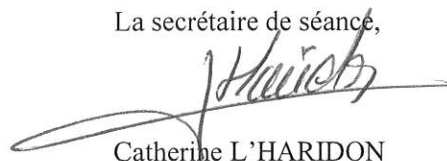
- **APPROUVE** la réalisation d'une évaluation environnementale, dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme prescrite par arrêté municipal du 7 mars 2025, suite à la demande de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Le dossier de modification intégrera le rapport environnemental établi conformément aux dispositions des articles R.104-6 et suivants du Code de l'urbanisme,
- **DECIDE** de retenir les modalités de concertation énumérées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à la bonne conduite de la procédure (consultation des personnes publiques associées et services de l'Etat, enquête publique etc...).

Le Maire,

The block contains a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'MAIRIE DE GUENGAT' at the top and '29 Finistère' at the bottom.

David LE GOFF

La secrétaire de séance,

The block contains a handwritten signature in black ink.

Catherine L'HARIDON